

CONSEIL MUNICIPAL – REUNION DU 23/07/2012

Date de convocation : 16/07/2012

Date d'affichage : 16/07/2012

L'an deux mil douze, le vingt-trois juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Joël LELARGE, Maire, assisté de Madame Jeannine ALNET, Mademoiselle Isabelle CARDON, Messieurs Georges GUENET, Yann LEBOURG, Jean JACQUES et Lionel CHAINON.

Madame Christiane DEBAISIEUX a donné procuration à Monsieur Joël LELARGE.

Madame Edith PATY a donné procuration à Monsieur Lionel CHAINON.

Mademoiselle Mathilde HÉBERT a donné procuration à Monsieur Yann LEBOURG.

Monsieur Jean-Pierre TOUZÉ a donné procuration à Madame Jeannine ALNET.

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé et signé.

1) Dossier projet de lotissement du Moulin Prieur : choix entre PUP et PVR

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 332-11-3 et suivants et R 332-25-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Maire précise qu'un projet d'aménager concerne le lotissement du Moulin Prieur.

Lors de l'instruction de ce permis d'aménager, il est apparu qu'une extension du réseau eau potable et électricité est nécessaire dans ce secteur pour un montant estimé à 59 718,20€ TTC.

Monsieur le Maire rappelle l'important travail en amont de la commission urbanisme sur ce projet, et notamment la comparaison faite entre la PVR et le PUP lors de sa réunion du 4 juillet en présence du responsable du bureau d'études.

Monsieur le Maire propose en conséquence de mettre à la charge du promoteur la totalité de cette extension s'élevant à 59 718,20€ et ce par le biais du Projet Urbain Partenarial (PUP). Pour ce faire une convention sera passée entre la commune et l'aménageur, qui précisera toutes les modalités de ce partenariat.

Par ailleurs, la convention PUP exonère le signataire de Taxe d'Aménagement (TA) pendant une durée qui ne peut excéder 6 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de mettre en œuvre la procédure du PUP telle qu'énoncée par les dispositions du Code de l'Urbanisme

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de PUP sur le périmètre du permis d'aménager déposé par la Foncière de Criquetot ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération. L'exonération de TA sera de 6 mois.

2) Délibérations à prendre pour demandes de subventions amendes de police et assainissement en traverse RD 598

4 délibérations sont prises par le Conseil :

1- RD 598 – Aménagement de sécurité- Confection de chicanes rue de l'église

Monsieur le Maire rappelle le projet d'assainissement en traverse et d'aménagement de sécurité sur la RD 598.

Il fait une synthèse des différentes réunions tenues avec le bureau d'études SODEREF, la direction des routes et des transports du Conseil Général et le service voirie de la CDC du Pays du Neubourg.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier transmis le 20 juillet par le bureau d'études. Ce dossier chiffré est le reflet exact du travail fourni en amont par la commission voirie élargie au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce travail et mandate Monsieur le Maire pour solliciter les subventions nécessaires auprès du Conseil Général de l'Eure au titre du produit des amendes de police pour des crédits à utiliser sur l'année 2014.

2- RD 598 – Aménagement de sécurité- Stationnement longitudinal place des tilleuls

Monsieur le Maire rappelle le projet d'assainissement en traverse et d'aménagement de sécurité sur la RD 598.

Il fait une synthèse des différentes réunions tenues avec le bureau d'études SODEREF, la direction des routes et des transports du Conseil Général et le service voirie de la CDC du Pays du Neubourg.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier transmis le 20 juillet par le bureau d'études. Ce dossier chiffré est le reflet exact du travail fourni en amont par la commission voirie élargie au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce travail et mandate Monsieur le Maire pour solliciter les subventions nécessaires auprès du Conseil Général de l'Eure au titre du produit des amendes de police pour des crédits à utiliser sur l'année 2014.

3- RD 598 – Aménagement d'un parking et d'un cheminement pour piétons au sud de la place des tilleuls

Monsieur le Maire rappelle le projet d'assainissement en traverse et d'aménagement de sécurité sur la RD 598.

Il fait une synthèse des différentes réunions tenues avec le bureau d'études SODEREF, la direction des routes et des transports du Conseil Général et le service voirie de la CDC du Pays du Neubourg.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier transmis le 20 juillet par le bureau d'études. Ce dossier chiffré est le reflet exact du travail fourni en amont par la commission voirie élargie au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce travail et mandate Monsieur le Maire pour solliciter les subventions nécessaires auprès du Conseil Général de l'Eure au titre du produit des amendes de police pour des crédits à utiliser sur l'année 2014.

4- Projet d'assainissement en traverse - RD 598

Monsieur le Maire rappelle le projet d'assainissement en traverse et d'aménagement de sécurité sur la RD 598.

Il fait une synthèse des différentes réunions tenues avec le bureau d'études SODEREF, la direction des routes et des transports du Conseil Général et le service voirie de la CDC du Pays du Neubourg.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du dossier transmis le 20 juillet par le bureau d'études. Ce dossier chiffré est le reflet exact du travail fourni en amont par la commission voirie élargie au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce travail et mandate Monsieur le Maire pour solliciter les subventions nécessaires auprès du Conseil Général de l'Eure au titre de l'assainissement en traverse pour des crédits à utiliser sur l'année 2014.

3) Dossiers en cours

** Enfouissement des réseaux rue Saint Nicolas et place des tilleuls*

Monsieur le Maire annonce que la commune, suite au désistement d'une autre, fera finalement partie de la programmation du SIEGE pour 2013 (travaux prévus en mars).

** Assainissement des eaux usées*

Monsieur le Maire informe le Conseil des décisions prises pendant la réunion du 11 juillet. Il doit maintenant discuter avec le Maire du Neubourg du principe de la pose d'une canalisation qui approvisionnerait aussi la rue du Bois Cordieu et la rue des Bruyères.

** Radars pédagogiques route de Bourgtheroulde*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les mesures de vitesse faites l'hiver dernier par le Conseil Général de l'Eure route de Bourgtheroulde.

Au vu des vitesses excessives constatées lors de ces mesures, il apparaît opportun de faire procéder à la pose de 2 radars pédagogiques de façon à sensibiliser les automobilistes.

D'autre part, la largeur limitée de la chaussée ne permet pas d'envisager un aménagement au sol.

A cet effet plusieurs devis ont été sollicités auprès de différents fournisseurs, dont un auprès de la société LASER EQUIPEMENT, qui semble le plus complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide du Département de l'Eure au titre du produit des amendes de police pour l'année 2013.

* Eclairage public /horloges

Monsieur le Maire a reçu ce jour un courrier de Monsieur PONIATOWSKI annonçant l'attribution d'une subvention de 1000€ permettant de financer en partie les nouvelles horloges de commande pour l'éclairage public.

Cependant Monsieur le Maire demande à Monsieur GUENET d'attendre la confirmation de cette subvention par la Préfecture pour que les travaux soient réalisés par l'entreprise DÉMARE.

* Rénovation logement communal

Monsieur le Maire adresse un courrier à l'architecte LACHAPELLE pour l'informer que la commune ne prendra de décision concernant ses propositions de travaux que lorsque les dossiers importants en cours, et considérés prioritaires, auront été définitivement chiffrés.

5) Questions diverses

* Cabine téléphonique

Le sujet sera de nouveau évoqué à l'automne, n'étant pas urgent.

* Eglise de Vitotel

La DRAC a annoncé par un courrier du 20 juillet son accord pour la réalisation des travaux de restauration suite au sinistre d'août 2011.

* Brûlage des déchets verts

La circulaire NOR DEVR1115467C du 18 novembre 2011 interdit formellement le brûlage à l'air libre des déchets verts. Une information sera faite aux habitants de la commune dans le prochain bulletin communal.

La séance est levée à 20h05.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu en fonction de l'actualité, soit lundi 27 août soit lundi 17 septembre, horaire à déterminer.